

ARRETE N° 49

CONCESSION DE TERRAIN
dans le Cimetière Communal



Le Maire de la Commune,
Vu la demande présentée par **Monsieur SY usage SY-RICHARD Hady et Monsieur TRAN Minh Sanh Tidiane, domiciliés : 1 Place Claude Debussy, 34990 JUVIGNAC.**
et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture particulière :

ARRETE

Article 1^{er} : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée

- **une concession familiale** : pleine terre, trentenaire, 1 à 2 places.

Article 2 : Cette concession est constituée d'une parcelle de terrain de 2 mètres de long sur 1 mètre de large, **Section J, allée II, N°3.**

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de 945 Euros (neuf cent quarante-cinq euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° 1148 du 28/2/2013

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession, au receveur municipal et en préfecture.

Fait à Juvignac, le 1^{er} février 2013.

Décompte:

- Prix de la concession945,00 €

Total.....945,00 €



Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Jean OUSSET

